

DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 juin 2025DATE DE CONVOCATION  
13 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de Mme Maïté COUBAT), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Dominique CHOPPIN, M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-présent de 18h30 à 18h55), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY (présent à partir de 18h55), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Claude VERDREAU-présent à partir de 19h15).

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-absent à partir de 18h55), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE-absent de 18h30 à 18h55), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Bernard NAVILLON), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Claude VERDREAU-absent de 18h30 à 19h15), M. Claude VERDREAU (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques, et à la Modernisation de l'Administration.

Membres en exercice	36	Délibération n°19/06/2025/07
Présents	21	Objet : Participation au programme d'actions « La
Pouvoirs	08	Boug'Hotte » en partenariat avec la Communauté de
Votants	29	Communes Norge et Tille et l'association Creativ'21

Vu, la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilité,

Vu, la délibération n°18/02/2021/10 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, en date du 18 février 2021, portant prise de compétence « Mobilité » et évolution en Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) »,

Il est rappelé que, dans le cadre de la Charte de coopération, signée en mars 2022, afin d'améliorer l'attractivité et la qualité de vie sur les territoires des Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et de Norge et Tille (CCNeT), un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) mutualisé sur le territoire a été signé le 19 septembre 2024. Il vise à favoriser la mobilité pour tous, sur tout le secteur des deux intercommunalités, qui ont toutes deux adopté le statut d'autorités organisatrices de la mobilité (AOM), et se décline en 4 axes opérationnels et 22 actions concrètes.

Grâce à l'adoption de ce PMS mutualisé, la CCPD et la CCNeT ont pu répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TIM'S / Écomobilité pour tous, financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus lors des opérations en faveur de la transition énergétique : l'association Creativ'21, choisie pour candidater en leur nom avec un projet dénommé « La Boug'Hotte », a ainsi été lauréate de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Ce projet offre un choix d'actions de sensibilisation-formation à l'écomobilité en faveur de publics variés, ainsi que des possibilités de locations de véhicules de mobilité durable à prix réduits.

C'est dans ce cadre qu'en partenariat avec la CCNeT, 5 actions ont été choisies pour être déployées en 2025 et 2026 : l'une, « Bougez Zen », concerne l'autonomie et l'écomobilité des retraités, et n'appelle pas de financement complémentaire de la part des Communautés de Communes. Les 4 opérations suivantes présentent en revanche un reste à charge qui se répartit comme suit :

- Roues libres : sensibilisation-formation des jeunes d'âge collégien à l'écomobilité, notamment en vue de leurs stages professionnels (opération réalisée avec le collège Albert Camus de Genlis et les deux associations « Temp'Ado » pour la CCNeT et « AdoMouv' » pour la CCPD : 1 384,12€ (mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et douze centimes) dont 922,74€ (neuf cent vingt-deux euros et soixante-quatorze centimes) pour la CCPD,
- Itinéraires Rebond : réalisation d'entretiens Bilan de Compétence Mobilité pour les actifs de 50-65 ans : 1 109,61€ (mille cent neuf euros et soixante et un centimes), dont la moitié soit 554,80€ (cinq cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt centimes) pour la CCPD,
- Vélo-bus : programme de vélo-bus solidaire pour tout public en situation de précarité de mobilité : 5 592,50€ (cinq mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et cinquante centimes) dont la moitié soit 2 796,25€ (deux mille sept cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq centimes) pour la CCPD,
- Programme d'Animation et d'événementiel pour tout public en situation de précarité de mobilité : 1 106,28€ (mille cent six euros et vingt-huit centimes) dont la moitié soit 553,14€ (cinq cent cinquante-trois euros et quatorze centimes) pour la CCPD.

À l'exception de l'Action « Roues libres », toutes ces actions sont prévues en partenariat à parité avec la CCNeT, les reliquats à charge sont donc répartis à égalité entre chacune d'elles.

Pour l'opération « Roues libres », la CCPD propose de prendre en charge les 2/3 du reliquat, puisque l'action menée avec le Collège Albert Camus de Genlis ne concerne pas la CCNeT.

En tout, et sous réserve de la réalisation effective de chacune de ces opérations dans les délais convenus, soit à fin 2026 au plus tard, il s'agit donc de réserver une enveloppe de 4 826.94€ (quatre mille huit cent vingt-six euros et quatre-vingt-quatorze centimes).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'actions « La Boug'Hotte », établi en partenariat avec la Communauté de Communes Norge et Tille et l'association Creativ'21, et la participation financière de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise comme indiqué ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 juin 2025

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de Communes de  
la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER